



## PAIEMENT DU LOYER

# SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE, grâce au prélèvement automatique



### Plus de 4 500 locataires ont adopté cette formule !

#### Gratuit

Le prélèvement automatique de votre loyer sur votre compte bancaire est gratuit. Finis les frais de timbre !

#### Pratique

Avant chaque règlement vous recevez un avis d'échéance sur lequel est indiqué le montant qui sera prélevé automatiquement. Vous n'avez rien à faire !

#### Sûr

Pas de risque d'oubli, de retard ou de perte de courrier. Finies les relances !

#### Souple

Vous choisissez la date de prélèvement qui vous arrange : le 1<sup>er</sup>, le 7, le 10 ou le 15 du mois.



### Prélèvement automatique : comment le mettre en place ?

C'est simple, pour en bénéficier il vous suffit de remplir le formulaire au verso de cette page, accompagné d'un RIB.

Envoyez l'ensemble à votre agence Actis avant le 20 du mois et le prélèvement prendra effet à la date choisie (parmi les 4 dates proposées).

Votre demande sera prise en compte à compter de la prochaine échéance suivant la date de votre envoi.



#### CONTACTEZ VOTRE AGENCE :

**Territoire Paul-Cocat**  
Agence Abbaye-Jouhaux  
Agence Teisseire  
Tél. 04 76 25 01 03

**Territoire Marie-Reynoard**  
Agence Capuche / Agence  
Villeneuve-Village Olympique-  
Vigny Musset  
Tél. 04 76 40 08 23

**Territoire Jean-Jaurès**  
Agence Berriat-Centre Ville  
Agence Mistral Eaux-Claire  
Tél. 04 76 03 72 30

MON ESPACE LOCATAIRE  
[www.actis.fr](http://www.actis.fr)





## Mandat de prélèvement SEPA (à renvoyer)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ACTIS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre décompte conformément aux instructions d'ACTIS.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous passez avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



**N'oubliez pas de joindre un RIB**

### LOCATAIRE

Référence Dossier de facturation / DF

Nom

Prénom

Adresse

Jour du prélèvement :  1<sup>er</sup>  le 07  le 10  le 15 (cocher la case correspondant à votre choix)

### TITULAIRE DU COMPTE BANCAIRE À DÉBITER

Nom

Prénom

Adresse

**IBAN** Numéro d'identification international du compte bancaire

FR

**BIC** Code International d'identification de votre banque

Type de paiement  Paiement récurrent /répétitif  Paiement ponctuel

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

#### Information :

- Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
- La notification du prélèvement (via l'avis d'échéance Actis) pourra intervenir dans un délai inférieur à 14 jours avant la date du prélèvement. La signature du mandat vaut acceptation de cette modalité.
- Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivant de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### Cadre réservé à Actis

Référence Unique du Mandat : RUM

\_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_